

10 mars 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'UFE REPOND AU LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR L'EFFICACITE
ENERGETIQUE ET LES SERVICES ENERGETIQUES**

L'Union Française de l'Electricité a répondu à la consultation lancée par la Commission Européenne dans son livre vert sur l'efficacité énergétique et les services énergétiques.

Le secteur de l'électricité français manifeste ainsi son soutien aux objectifs de promotion de l'efficacité énergétique en Europe. Consommer moins d'énergie dans l'industrie, les transports ou le logement, c'est bon pour la compétitivité et l'emploi, pour les consommateurs et pour l'environnement.

Dans sa réponse, l'UFE :

- met en garde contre le risque d'un traitement discriminant de l'électricité par rapport aux énergies concurrentes ; son caractère irremplaçable en fait un vecteur fiscal commode pour la mise en œuvre des politiques environnementales et de développement durable, mais le risque est d'augmenter son prix et de détourner les consommateurs de cette énergie pourtant très adaptée à l'efficacité énergétique ;
- souligne les qualités de l'électricité pour le développement de l'efficacité énergétique : process performants dans l'industrie, souplesse d'utilisation et économies d'énergie dans le bâtiment, performance énergétique et réduction des émissions de CO2 dans le transport ;
- réaffirme l'importance du développement de la recherche dans les technologies économes en énergie ;
- témoigne de la volonté des producteurs d'électricité d'améliorer le rendement de leurs centrales et de l'engagement des gestionnaires de réseau dans la réduction des pertes en ligne ;
- propose que l'industrie électrique contribue à l'information des consommateurs et à leur sensibilisation aux enjeux de l'efficacité énergétique ;
- souhaite l'élargissement à l'Union Européenne, après une période d'expérimentation que l'on voit démarrer dans différents Etats membres dont la France, de mécanismes de certificats d'économies d'énergie ;
- soutient le développement de l'offre de services énergétiques aux consommateurs d'électricité ;
- propose d'attribuer des crédits d'émission de CO2 aux opérateurs qui réduisent les émissions de CO2 grâce à une opération de réduction des consommations d'énergie, pour accroître l'incitation à investir dans l'efficacité énergétique.

Concact presse : Nathalie Chadeyron - tél 01 58 56 69 00